



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026**

**Pour un
meilleur
traitement**

**2D DEGRÉ
PROFESSEURS, CPE, PSY-EN**

1

METTRE FIN AU DÉCLASSEMENT SOCIAL ET FINANCIER

La priorité est de porter nos indemnités au niveau de celles de tous les autres cadres de la fonction publique en fixant par exemple l'ISOE à 1 000 € mensuels SANS contrepartie. Tous les frais de déplacement doivent être revalorisés régulièrement.

Le SNALC a œuvré pour étendre la prime d'attractivité jusqu'au 9e échelon et l'accorder aux agrégés qui étaient encore une fois oubliés.

Nos revendications ne se limitent pas à quelques primes ponctuelles. Nous sommes seuls à défendre un véritable rattrapage indemnitaire — indispensable pour combler le retard accumulé depuis des décennies — tout en exigeant une revalorisation indiciaire pour l'ensemble de la fonction publique.

2

REDONNER VIE AUX CARRIÈRES

Le SNALC défend l'idée que l'accès au grade hors classe passe par une évaluation qui ne soit pas figée. Il est incompréhensible d'attendre des années entre l'évaluation et la promotion. Le SNALC a beaucoup œuvré pour pérenniser l'accès à la classe exceptionnelle grâce à l'adoption du ratio promouvables-promus. Nous voulons désormais garantir au plus grand nombre l'accès à l'indice sommital en réponse à l'allongement des carrières, et obtenir une révision régulière de l'ensemble des indices. Sur ces enjeux essentiels, nous sommes les seuls à porter de telles revendications.

Le SNALC a également agi et obtenu que les procédures de reclassement prennent en compte les expériences professionnelles antérieures.

Enfin, nous demandons le rétablissement des compétences des élus des personnels dans la gestion des promotions et des mutations, afin de garantir une véritable transparence et d'obtenir des améliorations individuelles.

3

NOUS RECONNAÎTRE COMME DES EXPERTS DANS NOS MÉTIERS ET NOS DISCIPLINES D'ENSEIGNEMENT

Nous revendiquons la liberté de choisir nos formations, y compris en dehors de l'Éducation nationale, en mobilisant librement le compte personnel de formation, notamment dans la perspective d'une reconversion, à la place de formations vides de sens et épuisantes. Comme pour l'ensemble de la fonction publique, nous demandons que toute formation obligatoire se déroule exclusivement sur le temps de service.

Nous sommes attachés au maintien des différents corps et des enseignements disciplinaires, et opposés au « corps unique » pour tous les enseignants du premier degré à l'enseignement supérieur.



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026**

**Pour un
meilleur
traitement**

**2D DEGRÉ
PROFESSEURS, CPE, PSY-EN**

4 PROTÉGER LES PERSONNELS PHYSIQUEMENT ET MORALEMENT

Cela commence par défendre les professeurs, les CPE et les Psy-EN menacés, plutôt que par leur mise en cause systématique. Il est indispensable de garantir la laïcité sur nos lieux de travail et de protéger chacun contre toute forme d'intrusion.

Nous exigeons des conditions de travail dignes : des effectifs adaptés, des matériels et équipements fournis, une véritable médecine du travail, ainsi que des horaires et déplacements compatibles avec la charge de travail et une vie familiale. Il faut cesser de nous écraser sous une paperasse inutile.

Les professeurs et CPE ont besoin de moyens réels pour l'inclusion. Au quotidien, le SNALC défend les personnels mis en cause ou inquiétés, qu'ils le soient par des familles ou par leur hiérarchie.

5 PRÉSERVER LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Préserver les trois voies d'enseignement qui font la richesse de notre système : la voie professionnelle, aujourd'hui particulièrement menacée ; la voie technologique, trop souvent dévalorisée ; et la voie générale, dont les conditions ne cessent de se dégrader. Ce modèle a fait ses preuves et doit permettre à nouveau au plus grand nombre de réussir.

Il est nécessaire de revenir sur les réformes du collège, du lycée et de la voie professionnelle. La défense des trois voies

d'enseignement, tout comme l'exigence attachée aux contenus enseignés, constitue une priorité et une spécificité du SNALC.

Il faut également garantir le maintien de concours nationaux de recrutement, indispensables à l'excellence de l'enseignement, et préserver les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), qui offrent à tous les élèves, sur l'ensemble du territoire, un accès à l'excellence.

Le droit à l'information doit être assuré, par des personnels d'orientation reconnus.

Enfin, le SNALC défendra toujours la liberté pédagogique, qui est au fondement de cet équilibre et indissociable de nos exigences comme des besoins de tous les professeurs. C'est là la marque du SNALC.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

**Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026**

